



Discipline saut

Concept de sélection de la discipline saut relève (Children/Poneys/Juniors/Jeunes Cavaliers)

Principe

Dans le but de promouvoir efficacement la relève, les cavaliers et chevaux talentueux et ayant un potentiel d'avenir seront intégrés dans les cadres.

L'enseignement d'une philosophie et d'un style d'équitation adaptés aux chevaux est une priorité, tout comme une interaction mutuelle et respectueuse.

Tous les cavaliers remplissant les critères publiés annuellement dans le Bulletin, conformément à l'appel aux candidatures „Sélection des équipes relève de saut“, peuvent demander l'adhésion dans le cadre relève de saut (children, juniors, jeunes cavaliers et poneys). Il existe également une „recherche de talents“ active afin d'intégrer plus de cavaliers dans les cadres.

Afin d'être admis en tant que membre de l'équipe, les cavaliers doivent, en plus d'être sélectionnés par la COSEL, signer et respecter l'accord de l'équipe de Suisse et participer à au moins 80% des entraînements officiels.

1. Critères de nomination dans un cadre relève

La sélection se fait sur la base de la **PISTE** (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). Les exigences minimales pour pouvoir être évalué/e, resp. sélectionné/e sur la base de la PISTE sont publiées au printemps pour les cadres de l'année suivante dans le « Bulletin » ainsi que sur le site Internet de la FSSE avec l'avant-programme de la « Sélection des cadres relève ». Les résultats indicatifs requis servent d'orientation mais ne garantissent pas l'accès au cadre national.

L'admission à un cadre au 1^{er} janvier et l'obtention de la Swiss Olympic Talent Card (national pour les cadres nationaux et régional pour les cadres régionaux) ne seront effectives que si le processus complet de la sélection des cadres, y compris le test sportif, a été suivi.

La PISTE comprend les critères suivants:

- Les résultats requis doivent être obtenus entre le 1^{er} octobre de l'année précédente jusqu'au 30 septembre de l'année courante.
- Sélection à cheval/poney (lors de l'épreuve de qualification des Championnats de Suisse ou lors de la journée de sélection)
- Test sportif obligatoire
- Analyse de l'environnement/l'entourage
- Evaluation des chevaux/poneys à disposition
- La COSEL peut nommer une paire pour une équipe sur la base de son potentiel d'amélioration, mais sans les résultats requis. Une telle nomination est valable pour l'année correspondante.
- Les critères d'évaluation de la PISTE sont disponibles sur le site www.fnch.ch.

Les membres d'un cadre de la discipline Saut sont nommés par la COSEL pour une période d'une année. Les couples qualifiés pour les Championnats d'Europe seront intégrés dans l'équipe durant l'année en cours, s'ils ne sont pas déjà membres de l'équipe nationale.

2. Critères de sélection pour la participation aux CSIO



Pour prétendre à une place dans l'équipe de Suisse de saut lors des Coupes des Nations, les critères suivants doivent être remplis :

Critères personnels :

- Attitude soignée, correcte et respectueuse
- Représenter l'image du saut d'obstacles en Suisse et à l'étranger
- Esprit d'équipe
- Traitement responsable des chevaux
- Respect des exigences fixées par la FSSE, le chef d'équipe ou les coaches

Critères de monte :

- Bonne formation de base, monte sûre et claire en parcours ainsi que les critères suivants par catégorie:

Poneys & Children

- Classements sur un niveau minimum de 120/125cm.

Juniors

- Classements sur un niveau minimum de 140cm.

Jeunes cavaliers

- Classements sur un niveau minimum de 140/145cm et expérience ou classement au niveau Grand Prix 150-160cm.

En remplissant les critères mentionnés, la sélection des cavaliers et des chevaux est garantie. Les cavaliers expérimentés et/ou talentueux peuvent être sélectionnés après considération du chef d'équipe sans répondre aux "critères souhaités". Cela peut donner sens si, par exemple, un nouveau cheval est soudainement disponible, si des chevaux blessés sont à nouveau en forme pour concourir, ou pour acquérir une première expérience en Coupe des Nations.

3. Critères de sélection pour les championnats d'Europe

Pour prétendre à une place dans l'équipe de Suisse de saut relève lors des championnats d'Europe, les critères suivants doivent être remplis par une paire cavalier/cheval lors de la sélection des membres de l'équipe par la COSEL, en plus des critères mentionnés au point 2 :

- Avoir participé aux épreuves de sélection
- Remplir les conditions FEI «FEI Eligibility Criteria» (juniors et jeunes cavaliers)
- Avoir présenté le cheval au vétérinaire d'équipe à l'occasion de la visite vétérinaire des CE
- Etre membre du cadre approprié

La COSEL rend sa décision de sélection sur la base des critères de sélection suivants :

- Résultats obtenus lors des épreuves d'évaluation ou de sélection en Suisse et à l'étranger (épreuves STT, départs en CSIO et CSI dans la catégorie respective) (épreuves STT: <https://www.swiss-team-trophy.ch/de/turnierplan-ausschreibungen-nachwuchs.html>)
- Résultats obtenus lors des autres compétitions
- Régularité des résultats (évolution de la courbe des performances)
- Etat de forme et de santé du cheval et de la cavalière / du cavalier
- Engagement et « commitment » de la cavalière / du cavalier
- Expérience de la paire cavalier/cheval aux championnats internationaux
- Futur et perspective de la paire
- Potentiel de médaille
- « Commitment » pour le sport de haut niveau



- Intégration de la cavalière / du cavalier dans l'équipe et l'environnement global
- La réunion de la COSEL aura lieu environ 3 à 4 semaines avant les CE, après le dernier concours de sélection
- Dans tous les cas, la COSEL décide selon des critères objectifs, donc orientée vers les performances, mais aussi orientée vers le but, le succès et le futur

Le fait de remplir les critères de sélection ne signifie pas une sélection automatique de la paire pour le championnat.

4. Entraînements du cadre/cours de promotion, évaluations, concours et accompagnement aux concours, coûts

4.1 Buts

Outre l'amélioration du niveau de rendement des cavaliers/cavalières et des chevaux devront également être favorisés dans les entraînements du cadre/cours de promotion d'autres éléments comme l'esprit d'équipe, la motivation réciproque, ainsi que la coordination des méthodes d'entraînement entre le coach du cadre et le coach personnel. À cette fin, les coaches personnels sont les bienvenus dans les entraînements et les évaluations. Les propriétaires de chevaux et les sponsors peuvent également être invités.

4.2 Mise en pratique

L'objectif est de réaliser chaque année des stages de formation décentralisés et centralisés, d'enseigner aux cavaliers des cours de dressage et de saut d'obstacles, de participer à des tournois nationaux et internationaux communs. La coordination de ces engagements se fait après entente préalable avec les responsables du cadre. Les coaches du cadre se tiennent, aux concours communiqués, à disposition pour l'accompagnement en Suisse et à l'étranger. Sur demande, le coach du cadre peut également être à disposition pour les entraînements personnels et l'accompagnement aux tournois.

4.3 Participation

La participation à minimum 80% des entraînements du cadre/cours de promotion est obligatoire. Lors d'une annulation de la participation pour des raisons de santé, un certificat vétérinaire ou un certificat médical pertinent détaillant la blessure exacte doit être remis spontanément. Le programme d'entraînement et de tournoi peut être adapté si nécessaire et sur demande pour des raisons privées, scolaires ou professionnelles.

En cas d'absences multiples, le comité de sélection peut ordonner une exclusion de l'équipe. Au cours de l'année, le responsable du cadre peut inviter des cavaliers qui se sont établis au niveau approprié à des sessions de formation et à des missions à l'étranger.

4.4 Coûts

Les frais pour le coach du cadre (à l'exception des coûts pour l'entraînement personnel et le soutien personnel aux tournois selon le paragraphe 3.2) et l'infrastructure pour les entraînements décentralisés et centralisés seront supportés par la discipline Saut. Tous les autres frais, les finances d'engagement, les frais de transport, les dépenses pour l'hébergement des chevaux ainsi que des cavalières et cavaliers lors d'entraînements communs, d'évaluations ou de tournois, seront à la charge des membres du cadre.

Les frais d'inscription des cavaliers de l'équipe nommée aux CSIO et au CE sont payés par la discipline du saut d'obstacles. Si possible, une contribution aux frais d'hôtel et de voyage pour la participation aux CE sera versée.



5. Subordination

L'équipe est subordonnée à la responsable des cadres de la relève saut et au chef sport saut. Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Ce concept a été approuvé par la COSEL Saut le 6 janvier 2020.